

MA/gy

- Berne, le 16 mai 1978

## ENTRETIEN DU 6 MAI 1978 ENTRE

UNE DELEGATION GRECQUE présidée par S.E. M. Panagis Papaligouras  
Ministre des affaires étrangères

UNE DELEGATION SUISSE présidée par M. Pierre Aubert, Conseiller  
fédéral, Chef du Département politique fédéral

M. Aubert : Comme nous en avons convenu au cours du dîner d'hier soir, nous ne nous embarrasserons pas de circonlocutions et irons droit aux problèmes qui nous tiennent le plus à coeur, ceux de la paix et de l'unité européenne, en cherchant à approfondir d'abord les problèmes de la paix en Méditerranée orientale, et puis ceux que pose l'adhésion de la Grèce à la Communauté européenne.

## I MEDITERRANEE ORIENTALE

M. Aubert : On peut se demander s'il ne faudrait pas, pour résoudre le problème de Chypre, un mécanisme bien structuré comportant éventuellement l'intervention d'une partie tierce, par exemple sous forme d'arbitrage (ce qui ne veut pas dire que la Suisse soit candidate à ce rôle). Il nous semble malheureusement qu'un tel mécanisme n'existe pas. Qu'en pensez-vous ?

M. Papaligouras : Je crois au contraire qu'un mécanisme existe : M. Waldheim et son état-major. Cela a d'ailleurs été dit dans un mémorandum sur les relations gréco-turques qui vous sera remis, ainsi qu'un discours de M. Karamanlis sur la Grèce et l'Europe

(les deux textes se trouvent en annexe).

Je suis d'accord avec vous qu'il faut chercher une solution. Mais il faut bien constater que la porte ouverte par M. Waldheim l'a été en vain, de par la volonté des Turcs. On ne peut pas contraindre Ankara; le droit international ne comporte pas de sanctions. Mais la Grèce est patiente.

La Grèce est pacifique. Elle a intérêt à ce que la Turquie surmonte ses difficultés économiques; elle est donc prête à l'y aider. Elle ne s'oppose même pas à la reprise des livraisons américaines d'armes à la Turquie si celle-ci fait preuve de bonne volonté dans l'affaire de Chypre. La Turquie, autant que la Grèce, a intérêt à résoudre le problème, car Chypre lui coûte cher. Aussi la Grèce ne perd-elle pas espoir. La raison finit toujours par prévaloir.

(Remarque : en somme, P. affirme que les Turcs sont seuls en faute et ne nie pas que la Grèce s'oppose à une reprise inconditionnelle - c'est-à-dire avant la solution du problème chypriote - des livraisons d'armes américaines à la Turquie).

M. Aubert : Votre optimisme me reconforte. Si je n'ai pas considéré l'état-major de l'ONU comme un mécanisme de solution, c'est qu'il ne peut pas jouer le rôle d'arbitre. Il ne peut que mettre les parties en présence. Et pourtant, il faudra peut-être en venir tout de même à un arbitrage.

M. Weitnauer : L'expérience montre que les problèmes de la nature de celui de Chypre sont souvent tranchés par les grandes puissances. Les Etats-Unis, qui sont l'ami commun de la Grèce et de la

- 3 -

Turquie, ne pourraient-ils être la partie tierce requise ? La Grèce n'aurait, semble-t-il, pas à redouter un tel recours, car son influence est grande au Congrès américain (lobby grec). D'autre part, vous dites - je vous prends au mot - que la Grèce souhaite une normalisation des relations entre la Turquie et les Etats-Unis... N faut-il pas déplorer le manque d'un effort d'imagination de la part des Américains ?

M. Papaligouras : Je vous concède que M. Waldheim ne peut que présenter des suggestions. Il faut donc pouvoir compter sur la bonne volonté de la Turquie. Malheureusement, les Turcs ont détruit l'atmosphère de Montreux. Mais une nouvelle rencontre Karamanlis-Ecevit pourrait avoir lieu fin mai ou début juin à Washington ou à New York. Mais il faut abandonner l'idée de deux Etats chypriotes, qui ne serait acceptable ni pour les USA ni pour l'URSS.

(Remarque : à notre connaissance, le gouvernement turc n'a jamais pris à son compte une telle idée).

M. Aubert : C'est en effet Ankara qui a de la peine à accepter l'idée d'un tel arbitrage.

M. Bindschedler : Pour un arbitrage, il faut une base juridique qui, dans ce cas, n'existe pas. Un arbitre ne pourrait se prononcer que ex aequo et bono.

M. Theodoropoulos : Il existe tout de même une certaine base, qui est l'accord conclu le 12 février 1977 entre Mgr Makarios et M. Denktash, en la présence de M. Waldheim, sur la formation d'un Etat bi-communal, bi-zonal, fédéré, indépendant et non-engagé.

En ce qui concerne la mer Egée, la Grèce serait prête à accepter une procédure judiciaire ou arbitrale, mais la Turquie veut une négociation politique, c'est-à-dire qu'elle cherche à tirer avantage de son plus grand poids politique et militaire.

M. Papaligouras : Il est vrai néanmoins que le problème de Chypre ne paraît guère justiciable de la Cour Internationale de Justice, contrairement à celui de la mer Egée. Mais là, il n'y a pas eu de problème pendant 50 ans. Pourquoi en susciter maintenant ? Pour s'entendre, il faut être deux. La Grèce ne peut résoudre les problèmes toute seule.

Il y a quelque temps, M. Karamanlis avait déclaré qu'il ne comprenait plus ce qu'il avait signé (anecdote destinée évidemment à montrer qu'on ne peut faire confiance aux Turcs).

M. Aubert : bien entendu, nous n'avons pas la prétention de vous apporter une solution, mais si nous pouvons être utiles de quelque manière, nous sommes à votre disposition.

M. Hegner : Si nous sommes bien informés, l'évolution de la situation économique en Méditerranée orientale et en particulier à Chypre est plutôt favorable à la Grèce, ce qui pourrait expliquer que la Grèce puisse être encline à temporiser. Mais le retard économique des Turcs et des Chypriotes ne pourrait-il pas devenir une source de difficultés ? Il nous paraît d'autre part que l'Europe, ou plus précisément les neuf pays membres de la Communauté, ont un intérêt très direct à la solution des problèmes existants entre la Grèce et la Turquie, deux pays qui aspirent à devenir tôt ou tard membres de la Communauté. Aussi sommes-nous

- 5 -

enclins à nous demander si les Neuf jouent un rôle suffisamment actif dans la recherche de solutions.

M. Papaligouras : Les Neuf s'intéressent à cette recherche au même titre que, par exemple, la Suisse. Mais on aurait tort de s'imaginer que l'adhésion de la Grèce à la Communauté changera le problème des relations avec la Turquie. En premier lieu, l'adhésion de la Grèce ne causera aucun préjudice économique à la Turquie, ce qui, comme indiqué plus haut, serait contraire à l'intérêt de la Grèce. En second lieu, la Grèce devra, en adhérant, accepter tout l'acquis communautaire, qui comprend entre autres l'accord d'association avec la Turquie.

Quant au lobby grec que M. Weitnauer avait évoqué, il faut observer qu'il ne serait sans doute pas en mesure d'imposer aux Chypriotes grecs une solution dont ils ne voudraient pas.

M. Weitnauer : Mais il peut bloquer certaines décisions du Congrès ...

M. Papaligouras : Il reste composé de citoyens américains jouissant de leur pleine autonomie de décision.

D'autre part, il ne faut pas oublier qu'à Chypre même il y a l'armée turque, infiniment plus forte que les Chypriotes ne se l'imaginent, et que Denktash est entièrement contrôlé par les Turcs, alors que la Grèce n'a aucun pouvoir sur M. Kyprianou (!!!).

\*

## II. EUROPE

M. Aubert : La demande d'adhésion de la Grèce à la Communauté européenne, que nous soutenons\* pleinement, est d'une grande importance pour nous, parce qu'elle amènera la Grèce à entrer dans le système européen de libre-échange.

Je ne suis pas un spécialiste, mais l'impression que j'ai retirée de récentes conversations en Grèce est que l'adhésion n'ira pas sans problèmes et que certains Grecs craignent :

- une augmentation du coût de la vie;
- un changement du système fiscal, et
- la concurrence avec les entreprises étrangères.

Il paraît en outre qu'il faudra déboiser des collines d'oliviers, et qu'il faudra recycler une bonne partie des travailleurs agricoles, qui représentent actuellement 35% de la main-d'oeuvre nationale. J'ai eu plaisir à constater que M. Karamanlis possède la foi qui déplace les montagnes et croit à l'entrée dans la Communauté en 1980. Que pensez-vous de tout cela ?

M. Papaligouras et M. Theodoropoulos : Il est certain qu'avec la Grèce, la Communauté produira trop d'huile d'olive et qu'il faudra accepter des changements de structure, afin que la production grecque complète la production européenne au lieu de la rendre redondante.

Il est vrai en outre que nous faisons face à une situation commerciale difficile : dans nos relations avec la CE, nous avons eu l'an dernier un déficit commercial de 1831 millions de dollars

un déficit courant de 1127 millions et un déficit de base (avec les mouvements de capitaux) de 554 millions. Restent les transferts des Grecs qui vivent à l'étranger et les revenus du tourisme. Mais ce ne sont pas des éléments très stables, et nous avons besoin d'être aidés à rétablir l'équilibre. Ce que nous demandons à la Suisse, c'est d'augmenter ses investissements et de nous acheter un peu plus de marchandises.

Conformément aux assurances données par MM. Giscard d'Estaing et Schmidt, les négociations ont été accélérées et avancent sans accroc. Elles sont terminées en ce qui concerne l'union douanière et les mouvements de capitaux (sauf sur la question des plus-values des investissements réalisés avant l'adhésion). On abordera ce mois-ci encore les problèmes du charbon et de l'acier, ainsi que les relations extérieures. Viendront ensuite les problèmes agricoles et la question de la période de transition. C'est seulement lorsque nous connaissons les positions de la Communauté sur ces points-là que nous pourrions envisager des pourparlers avec les pays de l'AELE. La négociation devrait être terminée à la fin de l'année, les textes seraient rédigés au début de l'an prochain. Ensuite, il est impossible de dire combien de temps prendront les ratifications. Il est dans l'intérêt de la Suisse aussi bien que de la Grèce que la période de transition soit courte : nous voudrions qu'elle ne dépasse pas cinq ans.

M. Jolles : Nous admirons le talent de négociateur de M. Papaligouras à Bruxelles. Nous prenons note du calendrier et nous pouvons dire, à titre d'encouragement, que pour notre part, nous nous étions exagéré les difficultés que pourrait causer l'intégration à l'espace économique de la Communauté. Nous sommes persuadés que l'adhésion sera bénéfique à la Grèce.

Mon expérience m'amène cependant à me poser la question de savoir si vous ne risquez pas des retards pour deux raisons : d'abord parce que la Communauté est contrainte d'ores et déjà de réexaminer toute sa politique touchant les produits agricoles méditerranéens, d'autre part à cause des problèmes institutionnels que pose l'élargissement dans son ensemble \*).

M. Papaligouras : MM. Giscard d'Estaing et Schmidt nous ont assurés que la négociation avec la Grèce sera conduite indépendamment du réexamen de la PAC. Si cependant votre hypothèse pessimiste se vérifie, le retard affectera aussi l'AELE.

M. Jolles : Pas tout à fait. Le calendrier n'est pas indifférent pour nous et nous avons hâte de régulariser nos relations économiques avec la Grèce. Nous avons mis votre pays au bénéfice de la première tranche des préférences tarifaires en principe réservées aux pays en développement. Nous avons, ce faisant, violé le GATT, mais nous avons exposé à celui-ci que nous accordions à la Grèce une avance sur les réductions tarifaires qu'entraînerait sa participation au système européen de libre-échange. La Grèce, cependant, commence déjà sa démobilité tarifaire vis-à-vis de la Communauté. Jusqu'à présent, le taux de démobilité a été trop faible pour que la discrimination nous atteigne sérieusement, mais il n'en sera plus de même lorsqu'elle atteindra 50%. Il est exact que nous enregistrons un gros excédent dans nos échanges commerciaux avec la Grèce. Mais il ne nous plaît pas d'être

---

\*) Voir en annexe le compte-rendu synthétique fait par l'Ambassadeur Jolles des divers échanges de vues sur l'intégration européenne.



discriminés. C'est pourquoi nous avons proposé, il y a un an environ, une solution transitoire.

M. Papaligouras : Nous sommes prêts à entamer des discussions avec l'AELE le plus vite possible, mais il faut d'abord que nous soyons au clair sur la politique agricole et la période de transition. Nous vous demandons donc de bien vouloir attendre encore quelque deux ou trois mois. Nous nous rencontrerons alors pour revoir la situation.

M. Jolles : Nous avons proposé une phase transitoire préalable à l'adhésion de la Grèce, afin de commencer à rattraper le retard de démobilitation tarifaire. Sans une telle transition, vous perdrez, en adhérant, votre liberté de négociation; en même temps l'objet de la négociation disparaîtra, puisque la Grèce aura repris l'acquis communautaire. Autrement dit, tandis que la Suisse devra, au moment de l'adhésion, supprimer les 70% restant de ses droits de douane sur les marchandises grecques, la Grèce devra appliquer à la Suisse l'accord de libre-échange, ce qui signifie qu'elle devra d'un coup exonérer de droits de douane le 60% de ses importations en provenance de la Suisse. Or, c'est bien cela qui se produira sans doute, puisqu'il découle du calendrier que vous venez de nous exposer qu'une négociation en vue d'une phase transitoire préalable n'est matériellement plus possible.

Quant aux produits agricoles, ils sont exclus de l'accord de libre-échange. Les concessions que nous vous avons faites au plan bilatéral deviendraient alors théoriquement caduques. Nous ne désirons pas les annuler, mais il faudra trouver un moyen au niveau bilatéral de maintenir ces concessions.

- 10 -

Quoi qu'il en soit, je renouvellerai notre demande de négociation pour un régime transitoire préalable à l'adhésion, au cas où votre calendrier s'avérerait trop optimiste.

M. Papaligouras : Vous craignez qu'une partie de votre excédent avec la Grèce soit transféré aux pays de la Communauté, mais ce qui importe avant tout, c'est de nous aider à réduire notre déficit commercial et courant vis-à-vis de la Suisse. Il n'est dans l'intérêt de personne que nous devenions insolvables comme nos voisins turcs.

M. Jolles : La Suisse a résisté au démon protectionniste et a gardé un marché entièrement ouvert pour les produits manufacturés. En ce qui concerne les achats publics, nous sommes tenus par les règles de non-discrimination du GATT. Il n'existe donc aucun moyen gouvernemental pour corriger le déséquilibre. Les ventes grecques ne dépendent que de l'offre, sauf dans le secteur agricole. Malheureusement, le tabac grec ne plaît guère au consommateur suisse. Quant au vin, nous ne pourrions augmenter le contingent grec sans diminuer celui d'autres pays, ce qui n'est guère possible. Tout au plus pourrions-nous envisager d'augmenter un peu votre contingent de vin contre des achats de bétail suisse.

Ceci dit, je souhaite comme vous un développement des investissements suisses en Grèce. Dans ce sens, la solution des cas Landis & Gyr et Nestlé a été utile. Ce qu'il faudrait faire maintenant, c'est conclure un accord de double imposition.

- 11 -

M. Papaligouras demande encore combien de tabac la Suisse achète à la Bulgarie et à la Turquie.

M. Aubert, ne souhaitant pas que la rencontre se transforme en négociation économique, et constatant que l'heure est passée, suspend alors les échanges de vues

\*            \*  
                 \*  
                 \*

## BEILAGE I

## BESUCH PRAESIDENT KARAMANLIS

UNTERREDUNG AM 5. MAI MIT BUNDESPRAESIDENT RITSCHARD

K. weist auf die politische Stabilität in seinem Lande hin, in dem die Regierung heute über eine komfortable Mehrheit verfüge. Im Vergleich zu anderen Mittelmeerstaaten sei der soziale Frieden gewährleistet; die durchschnittliche Zuwachsrate des Bruttosozialproduktes von 5% (während der letzten 3 Jahre) und eine Arbeitslosigkeit von nur 1 - 2% sei eingedenk der weltwirtschaftlichen Situation erfreulich. Die Investitionen hätten in den letzten Jahren jeweils zwischen 7 - 8% zugenommen. Die Inflationsrate liege hingegen bei 12%. Die Regierung sei verpflichtet gewesen, Bauern und Arbeitern Konzessionen zu machen, nachdem gerade diese Berufskategorien während der Diktatur besonders benachteiligt worden seien. Das Gerichtswesen funktioniere wieder normal.

Schwieriger als die innenpolitische Situation ist die aussenpolitische Lage Griechenlands; der Konflikt mit der Türkei hatte Rückwirkungen auf allen Gebieten der Aussenbeziehungen, insbesondere aber auf das Verhältnis zu den USA. Nach K. ist nur die Türkei an der heutigen Situation schuldig. Ankara ist nicht bereit, das Problem des Kontinentalsockels dem Internationalen Gerichtshof zu unterbreiten. An der Tagung von Montreux wurde beiderseits der Wille zu einer Lösung dieser Probleme betont, inzwischen zeigte es sich aber, wie schwer es ist, diese Willenserklärung zu konkretisieren. Die Vorschläge der Türkisch-Zyprioten sind selbstverständlich unannehmbar.

Anstoss nehmen sowohl Nikosia wie Athen an den Verfassungsvorschlägen, die keine Schiedsklausel enthalten und den Foederalismus so überspitzen, dass eine Aufteilung der Insel in zwei autonome Gebiete die Folge wäre. Die Prozentsätze sind nach Ansicht K's negoziabel; hingegen ist eine stärkere Kompetenzverschiebung

zugunsten der Zentralregierung eine *conditio sine qua non*. Die griechische Haltung in bezug auf die Aufhebung des Waffenembargos zwischen Griechenland und der Türkei wird selbstverständlich durch diese festgefahrene Situation in der Behandlung des Zypernproblems bestimmt, er, K., sei jedoch entschlossen, sich vernünftig und gemässigt zu verhalten.

Zum Problem der Stellung Griechenlands in der atlantischen Allianz erklärte K., Griechenland sei aus der Militärorganisation der NATO ausgetreten, da nach dem türkischen Ueberfall auf Zypern der NATO-Rat nicht bereit war, sich mit dieser Invasion zu befassen. Sobald das Zypernproblem gelöst sei, werde jedoch Griechenland wieder Vollmitglied der NATO. Für den Augenblick sei er daran, ein Sonderstatut für sein Land auszuhandeln, das ihm später die Rückkehr in die NATO erleichtern würde. Er hätte die Wahl von 3 Möglichkeiten gehabt:

1. sich ganz aus der NATO zurückzuziehen,
2. mit dem Wiedereintritt bis zur Regelung der Zypernkonfrontation zu warten, oder
3. Sonderbeziehungen zur Organisation herzustellen.

Er habe die dritte Variante gewählt und hoffe, die Verhandlungen bis zum Sommer zum Abschluss zu bringen.

## BEILAGE II

Integrationsgespräche mit Ministerpräsident Karamanlis, Aussenminister Papaligouras und Generalsekretär Theodoropoulos, Bern, 5./6. Mai 1978

---

(Zusammenfassung von Botschafter Jolles)

An der Sitzung mit Bundespräsident Ritschard und Bundesrat Aubert hat Karamanlis die Europapolitik seiner Regierung wie folgt geschildert: Europa befinde sich in einer wirtschaftlichen, sozialen und politischen Krise, die nur durch einen europäischen Zusammenschluss aufgehalten und überwunden werden könne. Die Völker seien sich dieses Umstandes besser bewusst als die Regierungen und würden auf diese Druck zur Herbeiführung der Einigung Europas ausüben (sic!). Für Griechenland gebe es drei wichtige Gründe, sich der europäischen Integrationsbewegung als Vollmitglied anzuschliessen:

1. Die Probleme können nicht mehr auf nationaler Ebene, sondern nur noch auf europäischer Ebene eine Lösung finden.
2. Die Europäische Gemeinschaft kann die demokratischen Regimes in Europa stützen. Sie kann mit der Drohung des Ausschlusses kommunistischer Regimes einen Umsturz in gefährdeten Staaten verhindern oder, wenn er doch stattfindet, das Unglück durch die Stärke der demokratischen Struktur der Gemeinschaft lokalisieren.
3. Auch sicherheitspolitische Erwägungen erheischen eine europäische Einigung, damit die heutige, einseitige Abhängigkeit von den Vereinigten Staaten in eine echte Allianz und Partnerschaft umgewandelt werden kann. Der Aspekt der Verteidigung der Demokratie und der militärischen Sicherheit (d.h. vor allem auch im Verhältnis zur Türkei!) sei wichtiger als die wirtschaftliche Komponente. Griechenland werde aber auch in wirtschaftlicher Hinsicht die Mitgliedschaft bestehen können

(heutige Wachstumsrate 5%, Arbeitslosigkeit 1 bis 2%, jährliche Investitionszunahme 7 bis 8%). Der schwache Punkt stelle die hohe Inflationsrate (12%) dar, weil zum Aufholen des Rückstandes aus der Diktaturzeit Lohn- und Preiskonkzessionen an die Arbeiter und die Landwirtschaft erforderlich gewesen seien.

Bundespräsident Ritschard antwortete gemäss beiliegendem Text. Ferner finden Sie in der Beilage eine Notiz, die die Grundzüge der schweizerischen Stellungnahme darlegt.

An der Arbeitssitzung zwischen den beiden Aussenministern gaben Minister Papaligouras und Generalsekretär Theodoropoulos folgendes Programm bekannt:

- Bis Ende Juli soll das vollständige Bild der Verhandlungsgegenstände vorliegen. Im September könnten sodann die Verhandlungen mit der EFTA (entweder bilateral mit jedem EFTA-Land oder mit Generalsekretär Müller als Beauftragtem der EFTA-Staaten) aufgenommen und parallel dazu die Verhandlungen mit der EWG zu Ende geführt werden.
- Die Verhandlungen mit der EG über die Zollunion und den Kapitalverkehr seien bereits weitgehend abgeschlossen. Die nächste Verhandlung werde industriepolitische Fragen und vor allem den Stahlsektor betreffen. Für nach den Sommerferien würden verbleiben: die Landwirtschaft und die Festsetzung der Uebergangsfristen. Zwar wäre eine vorherige Revision der EG-Agrarpolitik für den Mittelmeerraum wünschbar. Sollte sie nicht zu erzielen sein, würden die Verhandlungen mit Griechenland trotzdem weitergeführt. Die Unterzeichnung des Abkommens könne somit Ende Jahr oder spätestens im Februar 1979 erfolgen. Anschliessend ein- bis zweijährige Ratifizierungsperiode. Unsere Behauptung, dass im Zeitpunkt des griechischen Beitritts zur EG die Parallelität des gegenseitigen Zollabbaus auf einen

Schlag verwirklicht werden müsse (was wir mit einem Interimsabkommen schrittweise hätten in die Wege leiten wollen) und dass nachher die gleichen Abbauetappen wie gegenüber der EG vollzogen werden müssten, weil eine Differenzierung nicht mehr möglich sei, blieb von griechischer Seite unwidersprochen. Auch anerkannten die Griechen, dass die Verhandlungen mit den EFTA-Staaten dann durch die Kommission geführt werden müssten. Auch wurde nicht bestritten, dass der Landwirtschaftssektor ausgeklammert bleibt und grundsätzlich die bilateralen Landwirtschaftskonzessionen hinfällig werden. Griechenland wünscht diese jedoch vorher vertraglich für die Zukunft abzusichern (Aufrechterhaltung und wenn möglich Verbesserung des Weinkontingentes).

Es herrschte somit Uebereinstimmung, dass die Verhandlungen zwischen Griechenland und den EFTA-Staaten sich vor allem auf die Festlegung der Liste der "produits sensibles" und die Aufrechterhaltung landwirtschaftlicher Konzessionen beschränken müssen. Was die Uebergangsfristen betrifft, hoffen die Griechen, diese auf fünf Jahre festsetzen zu können.

Die EFTA-Ministerkonferenz von Ende Mai wird nun Gelegenheit bieten, einen informellen Meinungsaustausch über das weitere Vorgehen gegenüber Griechenland zu pflegen.

Jolles



BEILAGE IIIErklärung von Herrn Bundespräsident Ritschard über das Integrationsproblem bei Anlass des Gesprächs mit Ministerpräsident Karamanlis

C'est avec un vif intérêt que la Suisse suit les efforts de la Grèce en vue de son adhésion aux Communautés européennes. Nous apprécions pleinement la portée politique de cette option destinée à renforcer les structures démocratiques en Europe. Le profil européen des Communautés sera confirmé par la participation du pays qui est le berceau de notre civilisation et de notre philosophie politique et humaniste.

C'est parce que la Suisse reconnaît la dimension politique du mouvement d'intégration européenne qu'elle n'a pas adhéré comme membre de plein droit à cette Communauté. Nous souhaitons que, malgré les obstacles sur le chemin d'une union européenne, la finalité politique des Communautés soit réalisée et nous ne voulons pas, par notre statut de neutralité permanente, être un frein dans ce processus.

Nous avons cependant réussi, dans les limites tracées par notre neutralité, à établir des relations spéciales et durables avec les Communautés européennes par la conclusion d'un accord de libre-échange en 1972. La portée de cet accord dépasse le domaine purement commercial. Il prévoit un rapprochement progressif de la Suisse vers les Communautés par le biais d'une clause évolutive. Aussi avons-nous, ces dernières années, conclu un certain nombre d'accords de coopération supplémentaires dans différents domaines économiques. Nous nous réjouissons d'arriver au jour où nous pourrions compter la Grèce parmi les partenaires européens avec lesquels nous poursuivons ces efforts communs.

Comme vous le savez, tous les autres pays de l'AELE ont simultanément conclu des accords de libre-échange semblables avec la CEE. C'est ainsi que l'unité organique de l'espace économique de l'Europe

occidentale a pu être rétablie. L'adhésion de la Grèce, comme d'ailleurs celle de l'Espagne, permettra d'arrondir cet espace conformément aux structures historiques de l'Europe.

L'adhésion de la Grèce aura des conséquences directes et positives sur nos relations réciproques. En devenant membre des Communautés, la Grèce participera automatiquement et simultanément et dans les mêmes conditions au régime de libre-échange européen. Nos relations économiques bilatérales seront désormais régies par les dispositions de notre accord de libre-échange avec les Communautés. Nous nous réjouissons de ce rapprochement qui ne manquera pas de donner une nouvelle impulsion à nos relations économiques.